

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00530

**CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA
COMMUNE DE L'ETRAT – AVENANT N°2**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 104

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 119

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON,
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211202-D202100530IG

DATE D’AFFICHAGE :13 décembre 2021

M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE L'ETRAT – AVENANT N°2

Saint-Etienne Métropole est, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité compétente en matière d'eau potable sur le territoire de ses communes membres, dont notamment la Ville de L'Etrat.

La gestion du service public de distribution d'eau potable de la Ville de L'Etrat a été déléguée à la société VEOLIA – Compagnie générale des eaux par un contrat de concession entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011 pour une durée de douze ans et arrivant à échéance le 31 décembre 2022.

Par délibération du 28 janvier 2021, le Conseil Métropolitain a décidé du principe d'une délégalion du service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire des communes desservies par l'usine de production de Solaure (qui intègre la commune de L'Etrat) à compter du 1^{er} octobre 2022.

La date d'échéance du contrat étant postérieure à la date d'entrée en vigueur du futur contrat de délégalion de service public d'eau potable sur le périmètre desservi par l'usine de Solaure, il convient de réduire la durée du contrat de trois (3) mois afin de ramener son échéance au 30 septembre 2022 et d'adapter les engagements contractuels concernant l'âge maximal des compteurs en fin de contrat en conséquence. Les parties se sont donc rapprochées à ces fins.

Le projet d'avenant ainsi soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain a pour objet :

- de réduire la durée initiale du contrat afin d'harmoniser sa date d'échéance avec la date d'entrée en vigueur du contrat de délégalion du service public de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre desservi par l'usine de Solaure et ainsi porter son échéance au 30 septembre 2022,
- d'adapter les engagements contractuels concernant l'âge maximal des compteurs à respecter en fin de contrat.

Aussi :

- Vu les articles L.3135-1 5° et R.3135-7 du Code de la Commande Publique,
- Vu le contrat de délégalion par affermage du service public de distribution d'eau potable de L'Etrat en vigueur et son avenant n°1,
- Vu le projet d'avenant n°2 au contrat de délégalion de service public de distribution d'eau potable de L'Etrat, en annexe à la présente délibération,
- Vu l'exposé des motifs,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 au contrat de concession du service public de distribution d'eau potable de la commune de L'Etrat,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU